

Hold-up du Palm Beach : jusqu'à 12 ans de prison requis contre les accusés

Aujourd'hui, il m'appartient de faire tomber les masques.

C'est par ces mots que l'avocat général Guimbard a introduit un réquisitoire implacable, au procès du hold-up du casino cannois Palm Beach (nos précédentes éditions). Ce braquage commis le 16 août 2003 par deux hommes cagoulés, grimés et armés qui ont raflé 172000 €. Les masques? C'est d'abord celui de Klara Richterova, ex-petite amie de l'un des braqueurs, chez laquelle on a retrouvé une part du butin. Recel? *« Amoureuse, je veux bien; aveuglement, c'est pas sûr. Auprès de Mario Habulin, l'anonyme étudiante tchèque avait acquis une autre envergure, et elle a fermé les yeux sur ce qu'elle ne voulait pas voir. »* Peine requise : 18 mois de prison, dont 10 avec sursis. Pour M^e Faccendini au contraire, Klara est juste *« coupable d'avoir aimé Mario, mais elle n'a jamais profité du crime. »*

Verdict aujourd'hui

Et Fabrice Bardaji, l'agent de sécurité du Casino, complice avoué des malfaiteurs?

« C'est le maillon faible mais nécessaire au braquage, dénonce M. Guimbart. Par sa faute, il y a eu trahison de ses collègues et de son patron. » Requis : 8 ans de prison. Pour M^e Verrier, c'est trop, car *« faire retourner cet homme sous influence en prison n'a aucun intérêt pour la société ».*

L'avocat général est encore plus sévère avec les deux derniers accusés. Mario Habulin, braqueur reconnu, est de la *« graine de grand banditisme, toujours armé et dangereux »*, et Mohamed Ben-nour *« est bien son complice »*. D'où la même peine requise pour les deux, 12 ans de réclusion criminelle. La parole est à leur défense ce matin, avant le verdict.